

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

du vendredi 15 octobre 2021

ACCUEIL

C'est avec un grand plaisir que nous accueillons les nouveaux parents délégués et que nous retrouvons les anciens à ce premier conseil d'établissement de l'année scolaire en présentiel. Un grand merci à vous tous pour votre présence ce soir.

***Rappel** : Cathy SOMMER, la secrétaire prend des notes durant le Conseil d'établissement. Ces notes sont remises au Chef d'établissement qui réalise le compte-rendu.*

Ce compte-rendu est diffusé aux familles sur le site de l'école "ecole-sainte-marguerite.com".

Ordre du jour :

La rentrée 2021

Réactualisation du projet d'établissement

Visite de Tutelle

Le projet de l'année 2021-2022 : « Au fil de l'eau... »

1°) LA RENTRÉE 2021

Les jours de décharge de la directrice sont lundi et mardi pour les rendez-vous.

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE 2021-2022

Au cycle 1

• **Classe de PS** : Mme Hélène BESSON

ASEM : Mme Béatrice FILOSA (lundi et mardi)

et Mme Raja HABHAB (jeudi et vendredi)

• **Classe de MS** : Mme Marine MAGGIO,

ASEM : Mme Nathalie VANKEERBERGHEN

• **Classe de GS** : Mme Valérie COLLET (lundi et mardi)

et Mme Valérie DAM-FUMANAL (jeudi et vendredi)

ASEM : Mme Anne-Marie SILVA

ASEM en contrat d'apprentissage : Mme Tiffanie DRUILHE

Au cycle 2

• **Classe de CP** : Mme Isabelle REYNOUARD

• **Classe de CE1** : Mme Pascale PEIFFER

• **Classe de CE2** : Mme Jessica ESTORACH

Au cycle 3

• **Classe de CM1** : Mme Marie-Virginie DZIECHCIAREK

• **Classe de CM2** : Mme Lucie GODIN remplacée par Mme Bénédicte DECOME

Classe de Regroupement d'Adaptation : Mme Ghislaine LEVY

Professeur de sport : Mme Virginie BRUNET

Professeur d'anglais : Mme Nathalie ROSSIGNOL

LES EFFECTIFS 2021-2022

Classes	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Effectifs	28	29	29	28	27	27	27	25	220

Vie d'école :

❖ La Paroisse :

Le Père Nicolas LUBRANO nous accompagnera tout au long de cette nouvelle année liturgique. Une réunion de rencontre avec le Père Nicolas et les familles qui demandent le Baptême ou la Communion pour leur enfant a été annoncée aux familles des élèves du CP au CM2. Elle aura lieu le jeudi 21 octobre à 17h00 à l'église Sainte Marguerite. La messe pour les Baptêmes et les Communions est fixée au SAMEDI 4 JUIN à l'église Sainte Marguerite.

❖ Spectacles de musique des maternelles et de théâtre des classes élémentaires de JUIN 2021 :

Les parents peuvent admirer les spectacles de fin d'année 2020-2021 sur le site de l'école en utilisant le code qui vous a été envoyé par ecoledirecte.

L'ensemble de l'équipe de Sainte Marguerite remercie les parents de la classe de CE1 pour leur gentil message : "Les parents remercient chaleureusement le corps enseignant pour l'adaptation perpétuelle qui leur est demandée suite aux conditions sanitaires. En particulier pour les vidéos mises en place pour le carnaval et les spectacles de fin d'année ! Merci pour votre bel engagement au service de nos enfants !"

❖ Ambiance des récréations et des garderies :

Pendant les temps de pause en dehors de la classe (récréations, pause méridienne, garderies), de nombreux élèves par classe ont un comportement de plus en plus « brusque » à la limite de la violence.

Depuis quelques années, nous sommes confrontés à cette problématique, qui est devenue l'une de nos priorités. Nous œuvrons en équipe afin de mettre en place des stratégies et de faire respecter les règles du vivre ensemble afin de rendre le climat de ces moments de "détente" plus serein.

L'ensemble de l'équipe a suivi une formation avec l'Association "Plus fort" sur le climat scolaire, il y a quelques années. Nous allons recontacter, Madame Sanchez, la responsable afin de programmer une intervention auprès des enfants.

Lors du conseil des enfants de ce soir, nous avons missionné les enfants délégués à en parler avec leur classe : travailler ensemble pour trouver des solutions.

➤ Nos observations et nos constats :

-Les enfants ont des difficultés à se maîtriser. Ils sont dans l'impulsivité.

-Certains élèves manquent de "filtre" dans la manière de parler aux adultes. Par exemple : Ils disent « Salut ! » à leur enseignante le matin en arrivant au lieu de dire "Bonjour !"

-Les enfants sont beaucoup dans l'interprétation de ce que pense l'autre. Exemple : « Il me regarde ! Il sourit »... donc... l'enfant interprète : "Il se moque de moi !"

-Des enfants sont dans la plainte au lieu de communiquer avec celui avec lequel il rencontre un "problème". Exemple : "Il m'embête !" Lorsque l'adulte lui demande que fait l'autre enfant qui l'embête... La plupart du temps, l'enfant répond : "Il veut jouer avec moi et moi je n'ai pas envie !"

-Nous avons besoin de la collaboration des parents pour :

- inciter leur enfant à mieux communiquer en formulant des "messages clairs". Par exemple, à la place de dire "Mes lacets sont défaits !" l'enfant communique son besoin en disant : "Peux-tu me refaire le nœud de mes lacets s'il te plaît !"
- aider leur enfant à "grandir", à devenir autonome en fonction de son âge : en s'habillant seul, en boutonnant sa veste, etc...

➤ **Contexte actuel de crise sanitaire / Zones de cour :**

Le protocole sanitaire exigeait d'éviter le brassage des différents groupes. Les enfants du CP au CM2 sont en récréation et en garderie dans différentes zones dédiées à chaque classe.

Nous faisons le triste constat en cette fin de période, que cette organisation commence à être lourde pour les enfants qui ont besoin d'espace.

A partir de la rentrée des vacances de la Toussaint, si le taux de contamination continue à baisser, nous assouplirons le protocole en enlevant les zones pendant les récréations et les garderies.

➤ **Partenariat école / famille :**

La plupart des enfants ont l'habitude d'être pris en charge tout le temps à la maison... Ils passent du statut d'enfant "unique" à la maison au statut d'élève faisant partie d'un groupe d'enfants à l'école.

Dans la société actuelle, les enfants sont très sollicités et se retrouvent la plupart du temps en activité. Il y a urgence à apprendre aux enfants à se poser, à prendre le temps d'observer, d'écouter, de rêver, de faire travailler son imagination... Lorsqu'ils se retrouvent avec d'autres enfants, ils ne savent plus jouer sans se monter dessus, se donner des coups, se pousser...

Dans notre recherche de sérénité pour les temps de pause en dehors de la classe, nous comptons sur un partenariat avec vous, les parents, pour que les enfants entendent le même discours à l'unisson :

"Charte pour des récréations et des garderies plus sereines " (trouver des solutions pour instaurer le calme)

- Votre enfant doit parler correctement
- Votre enfant doit "poser" sa voix (ne pas hurler)
- Votre enfant doit jouer calmement :
 - o Protéger les autres enfants : interdit de pousser, d'escalader, de se coucher sur l'autre, de taper...
 - o Se protéger soi-même : prendre soin de son corps, ne pas se jeter contre les murs, ni contre les portes fenêtres.
- Votre enfant doit comprendre que l'on peut s'amuser, se défouler mais dans un cadre. Les règlements sont les limites qu'ils doivent respecter.
- Apprendre aux enfants à mieux gérer cette impulsivité.

❖ Problèmes de stationnement le matin et à chaque ouverture de l'école...

RAPPEL : Le « dépose minute » ne peut en aucun cas servir pour les parents de maternelle qui accompagnent leur enfant jusqu'à sa classe le matin.

Il sert UNIQUEMENT de dépose minute ! On ne peut donc pas se garer en laissant sa voiture...

Attention également de ne pas se garer en double file : circulation gênante.

2°) RÉACTUALISATION DU PROJET ÉDUCATIF DE NOTRE ÉTABLISSEMENT

Le projet éducatif est la pierre angulaire de chaque établissement, il exprime à la fois la source et la visée de l'engagement de ses enseignants, de son personnel et des familles.

"Notre établissement s'enracine dans l'Eglise diocésaine dont il est un élément important de la pastorale, définie par l'Archevêque, par l'existence et la mise en œuvre de son projet éducatif inspiré de l'Évangile et de l'Enseignement de l'Eglise."

Ce projet éducatif joue un rôle majeur dans la rencontre avec ces dernières, lors de l'entretien d'inscription.

Il garantit la cohérence et la cohésion de la communauté éducative.

Le projet éducatif mérite d'évoluer afin d'être plus en harmonie avec la société actuelle. L'APEL et les parents délégués seront sollicités pour travailler avec l'équipe de l'école à sa réactualisation.

3°) LA VISITE DE TUTELLE

Rappel : *L'école Privée Sainte Marguerite* est une école privée sous Tutelle Diocésaine et sous contrat d'association avec l'État.

- **La DDEC** : (= Direction diocésaine de l'Enseignement Catholique) notre tutelle diocésaine dirigée par le nouveau directeur diocésain, M. Jacques LELOUP.
- **L'IEN** : M. AZAIS, inspecteur de l'éducation nationale.
L'inspecteur réalise les visites de carrière des enseignants et du chef d'établissement. Autorité à laquelle nous rendons des comptes quant à l'application et au respect des textes officiels de l'Inspection Académique ou du Ministère. Depuis la rentrée 2019, toutes les écoles catholiques de Marseille sont sous le contrôle d'un seul inspecteur, M. AZAIS.

Monsieur LELOUP, directeur diocésain de l'enseignement catholique de Marseille, a annoncé à Madame DAM-FUMANAL, chef d'établissement, une visite de la Tutelle diocésaine le 1er février 2022.

En quoi consiste une visite de Tutelle (art. 191) : « Elle permet d'aller à la rencontre de la communauté éducative dans la diversité de ses membres. C'est l'occasion d'entendre les acteurs, de reconnaître leur action, de dialoguer avec eux. La visite de tutelle doit permettre de faire le point sur la mise en œuvre du projet éducatif de l'établissement, sur l'implication des membres de la communauté éducative. Elle favorise un discernement commun des évolutions utiles.

Les visites de tutelle doivent être aussi fréquentes que possible ; elles revêtent des formes variées, définies par chaque autorité de tutelle, en conseil de tutelle.

La composition de la délégation de visite est arrêtée par l'autorité de tutelle, sur proposition du conseil de tutelle. Elle ne comporte aucun membre exerçant ou ayant exercé des fonctions dans l'établissement visité. »

L'Archevêque de Marseille est responsable de l'Enseignement Catholique du diocèse. Pour exercer cette responsabilité, il mandate le Directeur diocésain comme autorité de tutelle (art. 179) assisté d'un Conseil de tutelle pour les établissements catholiques d'enseignement tels que le vôtre.

Notre établissement s'enracine dans l'Eglise diocésaine dont il est un élément important de la pastorale, définie par l'Archevêque, par l'existence et la mise en œuvre de son projet éducatif inspiré de l'Evangile et de l'Enseignement de l'Eglise. Ainsi, l'autorité de tutelle diocésaine se porte garante devant l'Evêque de l'authenticité évangélique du projet éducatif (art. 183).

La visite de tutelle se prépare... Les membres de la Tutelle rencontreront tous les acteurs de la communauté éducative de l'établissement : les représentants des parents d'élèves, de l'APEL, les enfants délégués, les enseignants, le personnel OGEC... **le mardi 1er février 2022.**

4°) LE PROJET 2021-2022 : "AU FIL DE L'EAU..."

Des sorties ainsi que des spectacles seront proposés aux élèves tout au long de l'année en lien avec ce nouveau projet, dans la mesure où le protocole sanitaire nous le permet.

Les projets de classe et de cycle (sorties, classes de découverte...) sont placés sous la responsabilité du Chef d'établissement et laissés au libre-choix des enseignants.

Le budget pour une classe de découverte est de 300 à 350 € pour cinq jours.

Les CM1 et CM2 ont fait leur première sortie à Aix-en-Provence pour la fête de la science le 7 octobre 2021. Ils ont beaucoup apprécié la variété des ateliers proposés et les expériences scientifiques, en particulier "l'ADN de banane".

Projets validés ou en cours de validation :

- Sorties à la journée : 4 jours d'escalade et 3 jours de voile pour les CE2
- Projet "théâtre" avec Laurent pour les MS : mettre en scène une histoire sur le thème de notre projet "Au fil de l'eau..."
- Projet de co-intervention des enseignantes de CE1/CE2 sur l'écriture d'une histoire en expression écrite.
- Sorties des maternelles (PS, MS, GS) à la forêt de Saint Pons / sortie de fin d'année scolaire au Frioul ou aux ateliers bleus à La Ciotat

Nous sommes en attente de dates :

- Spectacle sur "Les fables de La Fontaine" qui se déroulera à l'Atelier des Arts pour les classes de CE1, CE2, CM1 et CM2. Tarif de 4 à 5 € par enfant
- Spectacle de Noël pour toutes les classes avec la Compagnie du Théâtre de l'Archange. Négociation de 4 représentations afin de respecter le protocole sanitaire (2 à 3 classes par représentation dans la salle polyvalente de l'école).

Pour information : la bibliothèque de l'école sera à nouveau ouverte aux enfants, pour le prêt de livres, au retour des vacances de La Toussaint.

APEL

L'AG de l'APEL Sainte Marguerite aura lieu le mardi 19 octobre 2021 à 19h00 dans le réfectoire de l'école.

L'argent récolté par l'APEL lors des différentes manifestations (vente de blé, tombola, etc...) sert à financer des projets pour les enfants (spectacles, formation aux premiers secours, matériel de sport...), et à aider les familles qui rencontrent des difficultés (participation au séjour classe de découverte, participation à la scolarité). Ne pas hésiter à solliciter l'APEL ou la directrice. Les demandes d'aide restent anonymes.

Le traditionnel loto de Novembre ne pouvant toujours pas se faire, les parents de l'APEL vont proposer cette année une grande TOMBOLA DE NOËL avec de très beaux lots !

L'APEL Sainte Marguerite espère accueillir de nouveaux parents volontaires.

CALENDRIER DES PROCHAINS CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT

Vendredi 28 janvier 2022
Vendredi 20 mai 2022

Le conseil d'établissement se termine à 19h30.

Encore un grand merci à tous pour votre présence et votre investissement pour ce premier conseil !

Valérie DAM-FUMANAL